

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juillet 2023

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 40 + 11 Pouvoirs
suppléants : 2

Secrétaire de séance : M. G. HALTER

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

PRESENTS : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, MM. P. MICHEL, S. FATH, Mme L. MEHL, MM. M. MEYER, D. ETTER, F. ENSMINGER, M. GANGLOFF, D. FOLLENIUS, G. REUTENAUER, H. DOEPPEN, Mmes E. BECK, C. MUNSCH, MM. J.-M. KRENER, G. HALTER, C. WINDSTEIN, Y. KLEIN, P. GANGLOFF, A. DANNER, R. SCHMITT, Mme A. LEIPP, MM. J.M. HOERTH, H. STEGNER, T. SCHINI, R. MULLER, C. FAUTH, J. HOF - Suppléant -, P. HERRMANN, F. MATZ - Suppléant -, B. KRIEGER, M. KRAPPENBAUER, A. SPAEDIG, J.C. BERRON, R. LETSCHER, R. KOENIG, Y. RUDIO, C. EICHWALD, G. SAND, Mme V. DA SILVA ADRIANO, MM. C. DORSCHNER, J.M. REICHHART.

EXCUSES : Mmes D. HAMM - Pouvoir à Mme L. MEHL -, C. KISTER - Pouvoir à M. F. ENSMINGER -, M. E. WAGNER, Mmes S. FISCHBACH - Pouvoir à M. J.-M. KRENER -, E. SCHLEWITZ - Pouvoir à M. H. DOEPPEN -, MM. S. FERTIG - Pouvoir à M. C. EICHWALD -, L. STEINMETZ - Pouvoir à Mme E. BECK -, D. BURRUS - Pouvoir à Mme A. LEIPP -, Mme C. DURRMEYER-ROESS - Pouvoir à M. H. STEGNER -, MM. D. HOLZSCHERER - Pouvoir à M. R. LETSCHER -, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, J.L. RINIE, Mmes F. BOURJAT - Pouvoir à M. Y. KLEIN -, C. DOERFLINGER, D. SCHMITT-MERX - Pouvoir à Mme C. DOERFLINGER -.

Délibération n°4: Désignation d'un délégué au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle pour la compétence « Grand cycle de l'eau »

Rapporteur : M. P. MICHEL

Vu les articles L2121-33, L5211-1 et L5721-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle et notamment ses articles 9, 11, 15.2 ainsi que son Annexe 2 fixant la représentation de chaque périmètre intégré à 1 délégué par commune, par tranche de 3 000 habitants disposant d'autant de voix que de compétences transférées,

Vu la démission de M. Frédy GERBER de son mandat de Maire de Lohr entraînant de facto la fin de son mandat de conseiller communautaire,

Vu la décision du Conseil communautaire prise à l'unanimité de ne pas voter à bulletin secret,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de DÉSIGNER, en application de l'article 11 des statuts du SDEA, M. Pierre GANGLOFF comme délégué de la Communauté de Communes concernant la Commune de Lohr pour la compétence « Grand cycle de l'eau »

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,

Gérard HALTER
Secrétaire de séance

Patrick MICHEL
Président